

**Zeitschrift:** Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft =  
Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della  
Società Elvetica di Scienze Naturali

**Herausgeber:** Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

**Band:** 133 (1953)

**Vereinsnachrichten:** Rapport des vérificateurs des comptes

**Autor:** Guénin, H. / Javet, P. / Mercier, P.

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Rapport des vérificateurs des comptes

Au Comité central de la Société helvétique des sciences naturelles, Lausanne

Messieurs,

Conformément au mandat reçu nous avons examiné les comptes suivants, établis par la trésorerie centrale, et bouclés pour le 31 décembre 1952:

Compte d'administration	Commission d'électricité atmosphérique
Fonds Cécile Rübel	Commission des mémoires suisses de Paléontologie
Fonds central	Commission des publications
Fondation Schläfli	Commission des glaciers
Legs Prof. F.-A. Forel	Commission pour l'étude des cryptogames
Fonds Rübel pour phytogéographie	Commission des bourses de voyage
Streufonds Robenhausen	Commission phytogéographique
Fondation Dr J. de Giacomi	Commission scientifique du Parc national suisse
Fondation argovienne de la commission géologique	Commission hydrobiologique
Fonds de réparation de la commission géologique	Commission du Jungfraujoch
Fonds Daniel Jenny	

Nous avons constaté que les différents comptes, le bilan, ainsi que l'inventaire des titres sont conformes aux pièces justificatives et aux écritures dans les livres. De même nous avons pu nous persuader par différents sondages que la comptabilité est en ordre parfait.

Nous vous proposons d'approuver les comptes et de donner décharge au trésorier en le remerciant de son travail.

Lausanne, le 1<sup>er</sup> mai et le 3 juin 1953.

Les vérificateurs des comptes:

H. Guénin

P. Javet

P. Mercier

Nous avons vérifié les comptes des commissions suivantes qui ont un trésorier spécial:

Commission géologique	Commission de recherches pour le
Commission géodésique	Fonds national
Commission géotechnique	Commission Euler
Commission d'hydrologie	

et les avons trouvés en ordre. Nous vous proposons d'accepter ces comptes en remerciant les trésoriers qui les ont établis.

Lausanne, le 1<sup>er</sup> mai et le 3 juin 1953.

Les vérificateurs des comptes et le trésorier central:

H. Guénin

P. Javet

P. Mercier

M. Schürer

Nous avons reçu de plus les comptes pour 1952 des sociétés affiliées suivantes:

Société mathématique	Société d'Anthropologie et
Société zoologique	d'ethnologie
Société botanique	Société entomologique
Société paléontologique	

Nous avons constaté que les comptes de ces sociétés sont établis en bon ordre et signés par les organes respectifs responsables.

Lausanne, le 1<sup>er</sup> mai 1953.

Les vérificateurs des comptes et le trésorier central:

P. Javet.

P. Mercier

M. Schürer